

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 12, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1), le règlement portant le numéro 316, adoptant un nouveau **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **4 mai 2026, à 18h30**, au lieu ordinaire des séances du conseil (Centre communautaire Raymond-Marie -Tremblay), soit le 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon, GOT 1X0.

Ce règlement a pour but :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE. UNE COPIE VIA « COURRIEL » PEUT AUSSI ÊTRE DEMANDÉE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE NEUVIÈME (9^e) JOUR
DU MOIS D'AVRIL 2026



Chantal Lamarre

Greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, RÉSIDANT, À SAINT-SIMÉON,
CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ
L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT DES COPIES, AUX
ENDROITS SUIVANTS :

- Bureau municipal
- Centre communautaire Raymond-Marie -Tremblay
- Site internet

ENTRE 9 ET 15h30 DE L'APRÈS-MIDI,
LE NEUVIÈME (9^e) JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT,
CE NEUVIÈME (9^e) JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026

Chantal Lamarre
Greffière-trésorière